



Cher.es adhérent.es,

Pour la saison 2024/2025, le Conseil d'Administration de la Ruche d'idées a voté une hausse générale des tarifs. Non par gaité de cœur que par réalisme et une volonté, permanente, de recherche de solutions pour garantir la pérennité de notre belle et dynamique association. Avec comme défi à relever que cette hausse ait un réel impact financier sans (trop) pénaliser les habitant.es.

La recherche d'équité, l'accessibilité des familles et la responsabilisation de tous ont été le fil rouge de notre réflexion.

Cette démarche s'est traduite par :

Une augmentation de :

+5 € pour l'Adhésion Activité Adulte
(+ 1 € pour les enfants)

+10 € de participation aux activités animées par un professionnel, salarié ou prestataire (excepté pour la musique, cf paragraphe dédié)

••• ————— •••
Une harmonisation de la participation aux Activités animées par des bénévoles : 20 € (hausse de 5 € pour certains, maintien du tarif pour d'autres)

2 nouveautés



Une adhésion Famille
(1 ou 2 parent.s avec enfant.s)



Des tarifs au libre choix parmi 3 propositions :

- de base (minimum)
- conseillé
- de soutien



Une alternative à la tarification au coefficient qui suppose des pièces justificatives.

Avec en plus, toujours la possibilité de faire un don déductible de ses impôts.

La musique : cette activité a connu une importante hausse de ses tarifs il y a deux ans. C'est pourquoi, l'augmentation **pour les cours collectifs** ne sera que de **5 €**.

Cependant, la difficulté majeure concerne la pratique d'un instrument en cours individuel. Une réflexion avec l'ensemble des communes de Vendée Grand Littoral va être impulsée pour avoir un positionnement précis d'un soutien financier par participant.es. Ce montant déterminera alors notre grille tarifaire. En attendant, la Ruche va devoir appliquer des tarifs **au réel des coûts engagés**.

Fidèles à nos principes évoqués précédemment, nous avons décidé de :

- **privilégier l'accessibilité de la musique aux enfants** en consacrant l'ensemble des subventions à ce public. De fait, ce choix est alors possible uniquement pour les enfants habitant dans une commune qui subventionne (Talmont-Saint-Hilaire et Grosbreuil)
- **proposer aux participant.es la possibilité de prendre un cours en duo afin de diminuer le coût**. Nous avons conscience que cette solution n'est pas idéale. Cela semble un compromis "raisonnable".

Le Conseil d'Administration et l'équipe poursuivent les négociations avec les financeurs pour proposer aux habitant.es une offre variée d'animations et d'activités à un coût accessible. L'écriture du nouveau "projet social" en 2025 sera une occasion privilégiée de redéfinir les engagements de chacun. Nous restons confiants sur la reconnaissance de la qualité et de l'importance de notre action pour le territoire et ses habitant.es.

A Talmont Saint Hilaire,
le 26 juillet 2024

Pour le Conseil d'Administration
Jean-Pierre Decloitre, Président

